

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 avril, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 29 mars 2024.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Philippe FORMENTEL
Vanessa PAGEOT
Jean-Luc VIAUD
Elodie CAMIER
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Jean-Yves ARTAUD
Jocelyne LANDRON
Jean-Marie CAMIER
Pierre NOBLET
Philippe ROUSSEAU
Patrice CHOIMET
Elise LE BAIL
Amélie GOUTH
Vincent PÉRUSET
Serge LAFFONTAS
Agnès PARAGOT
Sabine AUDRAIN
Bruno TOUPET
Isabelle CIVEL

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
27	21	26

Étaient excusés et représentés :

Séverine KUTER ayant donné pouvoir à Jean-Marie MOREL
Audrey VIDAL-BLANCHARD ayant donné pouvoir à Patrice CHOIMET
Laurence CLÉMENCEAU ayant donné pouvoir à Bruno TOUPET
Stéphanie VIOLIN ayant donné pouvoir à Elise LE BAIL
Marion PESCHEUX ayant donné pouvoir à Jocelyne LANDRON

Absent non-excuse :

Patrick TESSIER

Secrétaire de séance : Serge LAFFONTAS

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

FINANCES

Budget annexe « ZAC de la Sèvre »

Affectation définitive des résultats de l'exercice 2023

Monsieur FORMENTEL expose :

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

L'affectation définitive est justifiée par le tableau des résultats de l'exécution du budget.

Les résultats de la section Fonctionnement et d'Investissement, le besoin éventuel de financement de la section d'Investissement sont alors inscrits au budget annexe « ZAC DE LA SÈVRE ».

Les résultats de 2023, à intégrer au budget primitif 2024, sont retracés dans les tableaux suivants :

BUDGET ANNEXE ZAC DE LA SÈVRE

	Section Investissement	Section Fonctionnement
Résultats de l'exercice 2023	- 208 079,84 €	0 €
Résultats antérieurs reportés	- 1 140 552,54 €	0 €
Report (D 001)	- 1 348 632,38 €	Néant

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission Finances du 19 mars 2024,

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE définitivement les résultats 2023 pour le budget annexe « ZAC de la Sèvre » comme indiqué ci-dessus,

DÉCIDE de reporter 1 348 632,38 € en dépenses d'investissement du budget annexe « ZAC de la Sèvre » (D 001).

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 05/04/2024

Le Maire
Vincent MAGRÉ



Le secrétaire de séance
Serge LAFFONTAS

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Serge Laffontas.